PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ORDINAIRE du 27 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept novembre le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

<u>Étaient Présents</u>: Carole BERNARD, Annie MERCIER, Elise MESSINGER, Samuel BULLIARD, Lionel SALA et Jean-Pierre SANDOZ.

Arrivée tardive: 20h45 Virginie HENRY, François BANDELIER et Richard GIRARDCLOS

Secrétaire de la séance : Élise MESSINGER

Date de convocation: 19/11/2019

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre
- 3. Délibération Concours du receveur municipal*Attribution d'indemnité
- 4. Délibération facture F2191*Toiture par SARL BULLIARD
- 5. Demande parcelle AK85
- 6. Décision modificative n°2-Budget communal
- 7. Délibération vente MOUGIN-Parcelle communale

Ouestions diverses

Le Maire demande le rattachement à l'ordre du jour

8. Délibération dénomination et création*Rue du Bourbet

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : MESSINGER Élise

-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Rapporteur: Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 septembre.

Annie MERCIER n'est pas d'accord concernant le sujet du terrain de foot.

Annie regrette de ne pas avoir été avertie, avant de faire plusieurs recherches concernant le terrain, que le voisin n'était pas d'accord.

Plusieurs personnes du conseil municipal ont changé d'avis le soir même de cette réunion, après avoir entendu l'avis du voisin le plus proche.

Monsieur le Maire rapporte qu'il y avait beaucoup de frais pour avoir un terrain aux normes.

INTERRUPTION DE SÉANCE

Virginie HENRY, Richard GIRARDCLOS et François BANDELIER ne sont pas d'accord avec le report de séance à 20h30 au lieu de 20h, car Monsieur le Maire les a prévenus à 18h30.

La séance est donc reportée au Lundi 9 décembre 2019 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire, Alexandre MONNET